

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE77

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 3

À l'alinéa 13, substituer au mot :

« vertu »,

le mot :

« application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.